

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1501**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque KOCH installés sur la station d'épuration - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec l'entreprise FL Smidth-Koch

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 22 mars 2010

Compte-rendu affiché le : 30 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Blein, Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Imbert A (pouvoir à M. Assi), Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Barge, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 29 mars 2010

Décision n° B-2010-1501

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque KOCH installés sur la station d'épuration - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec l'entreprise FL Smidth-Koch**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet la fourniture de pièces détachées et des réparations destinées à la maintenance d'un parc existant de pompes haute pression à pistons de marque Koch installées sur la station d'épuration à Pierre Bénite.

Pour assurer la maintenance et la fourniture de pièces détachées garanties d'origine des matériels de cette marque, il est proposé d'établir un marché négocié sans mise en concurrence avec la société FL Smidth-Koch. A cette fin, la société a fourni à la Communauté urbaine de Lyon une attestation justificative de ses droits d'exclusivité.

La Communauté urbaine agit en qualité d'entité adjudicatrice dans le cadre des articles 134 et 135 du code des marchés publics.

Le marché est un marché à bons de commande, conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans.

Le marché comporte un engagement de commande pour la durée du marché de 400 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum.

Les prestations font d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément aux articles 34, 142 et 144-II-3° du code des marchés publics.

La commission permanente d'appel d'offres a attribué ce marché à ce prestataire le 12 mars 2010.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant la fourniture de pièces détachées et la maintenance pour matériels de marque Koch installés sur la station d'épuration à Pierre Bénite et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise FL Smidth-Koch, pour un montant global minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC, conformément aux articles 34, 142 et 144-II-3° du code des marchés publics.

2° - La dépense maximale en résultant, soit 1 200 000 € HT sur la durée du marché, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2010 et suivants - comptes 615 210, 606 340, 606 830, 615 580 et 215 400 - fonction 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 mars 2010.